


# Audience virtuelle sur Zoom GUIDE DU PARTICIPANT





Il est important de prendre connaissance du présent document quelques jours avant l'audience pour vous familiariser avec la procédure de connexion.

Avant l'audience, vous devez consulter la section **Audiences et décisions** ([www.rbq.gouv.qc.ca/audience](http://www.rbq.gouv.qc.ca/audience)) pour être bien préparé et connaître les délais pour transmettre vos documents, incluant la liste de vos témoins.

Que vous soyez entrepreneur, avocat ou témoin, vous devez avoir en main tous les documents nécessaires le jour de l'audience.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Bureau des régisseurs  
Régie du bâtiment du Québec  
75, rue de Port-Royal Est, bureau 650  
Montréal (Québec) H3L 3T1

Téléphone : 514 873-1228  
Télécopieur : 514 873-0392  
[Bureau.des.regisseurs@rbq.gouv.qc.ca](mailto:Bureau.des.regisseurs@rbq.gouv.qc.ca)

## Prérequis techniques

Pour participer à une audience virtuelle, le participant doit disposer de ce qui suit :

1. Un accès à Internet (haute vitesse de préférence);
2. Le navigateur Chrome ou l'application Zoom installé afin d'avoir accès à la plateforme de visioconférence;
3. Un ordinateur muni d'une caméra et d'un microphone ou, à défaut, un appareil mobile (tablette ou téléphone intelligent);
4. Des haut-parleurs ou des écouteurs pour éviter les bruits ambiants lors des interventions (facultatif).

Si vous n'avez pas accès à Internet ou à un appareil électronique, veuillez communiquer avec le Bureau des régisseurs le plus rapidement possible.

## Conseils

Voici quelques conseils à suivre lors d'une audience virtuelle :

- Assurez-vous de pouvoir être seul dans une pièce lors de votre témoignage. Vous ne pourrez pas communiquer avec une autre personne ou être accompagné d'une autre personne, à moins que cela soit autorisé par le régisseur (ex. : interprète).
- Privilégiez la connexion filaire (câble réseau) plutôt que la connexion sans fil (Wi-Fi) pour votre accès à Internet.
- Trouvez un endroit bien éclairé et calme où vous ne serez pas dérangé.
- Évitez d'avoir une fenêtre derrière vous pour obtenir une meilleure qualité d'image.
- Assurez-vous que votre appareil électronique est suffisamment chargé ou que vous pouvez le recharger facilement.
- Demandez aux personnes qui demeurent avec vous de ne pas utiliser Internet afin d'éviter de trop solliciter votre bande passante et ainsi ralentir votre audience.
- Éteignez ou mettez en mode silencieux votre téléphone cellulaire ou tout autre appareil électronique afin de ne pas perturber le déroulement de l'audience.
- Assurez-vous d'avoir à proximité le matériel nécessaire à votre témoignage, comme l'avis d'intention, vos pièces ainsi que les pièces de la Direction des affaires juridiques, etc.
- Déterminez avec votre avocat, le cas échéant, d'un moyen technologique (téléphone, clavardage, visioconférence, etc.) qui vous permettra de discuter ensemble, de façon confidentielle, pendant l'audience.

Il est également **interdit aux participants d'enregistrer ou de faire des captures d'écran** sans l'autorisation du régisseur.

## Accéder à l'audience

Préalablement à l'audience, un lien vers la salle d'audience virtuelle ainsi que le numéro d'identification (ID de réunion) et un code secret vous seront transmis par le Bureau des régisseurs.

Connectez-vous au moins 15 minutes avant le début de l'audience.

Il est possible de participer à une audience tenue en visioconférence sur le logiciel Zoom de deux façons :

- Via votre navigateur Web (préférentiellement Chrome) ;
- Via l'application Zoom (à télécharger préalablement sur votre ordinateur ou appareil mobile).

Les étapes à suivre peuvent différer légèrement de celles présentées dans le présent guide en fonction du moyen retenu pour participer à l'audience.

### 1) Rejoindre la réunion

En cliquant sur le lien transmis, vous devriez accéder directement à l'audience.

Sinon, veuillez suivre les instructions suivantes :

#### Via un navigateur Web

1. Sur un navigateur Web, accéder au site Internet Zoom.

2. Cliquer sur « Se joindre à une réunion ».

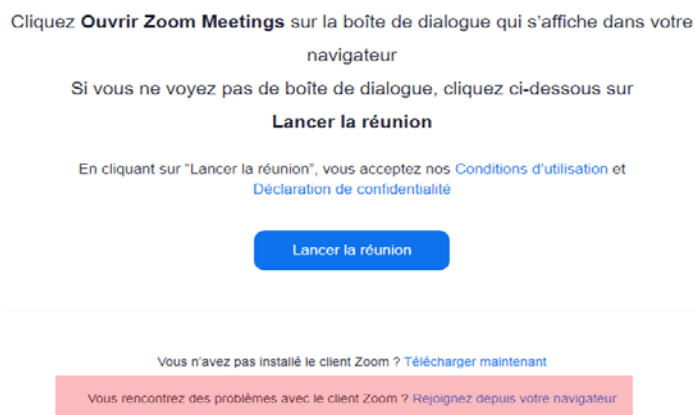


3. Saisir le numéro d'identification (ID de réunion) puis cliquer sur « Rejoindre ».



4. Si demandé, saisir le mot de passe (code secret).

5. Cliquer sur « Rejoignez la réunion depuis votre navigateur ».



6. Inscrire votre nom et votre prénom, vérifier vos préférences audio et vidéo, et cliquer sur « Rejoindre ».

## Via l'application Zoom

1. Ouvrir l'application Zoom.
2. Cliquer sur « Rejoindre » (sur un ordinateur) ou « Rejoindre une réunion » (sur un appareil mobile).
3. Saisir le numéro d'identification (ID de réunion) puis cliquer sur « Rejoindre ».
4. Saisir le mot de passe (code secret).
5. S'assurer que votre nom et votre prénom apparaissent clairement dans votre identifiant.

### 2) Vérifier que votre caméra et votre microphone sont fonctionnels

Votre caméra doit être activée en tout temps lors de l'audience, sauf sur permission du régisseur.

Votre caméra doit être positionnée de sorte que le régisseur puisse vous voir clairement, en particulier votre visage et vos mains si possible.

Votre microphone doit être désactivé lorsque vous ne prenez pas la parole, afin d'éviter que des bruits de fond nuisent au déroulement et à l'enregistrement de l'audience.

### 3) Être admis dans la réunion par l'organisateur

Vous devez être admis par le Bureau des régisseurs pour pouvoir entrer dans la salle d'audience. L'audience devrait débuter à l'heure indiquée sur l'avis de convocation.

L'audience est enregistrée.

### 4) Signaler un problème technique lors de l'audience

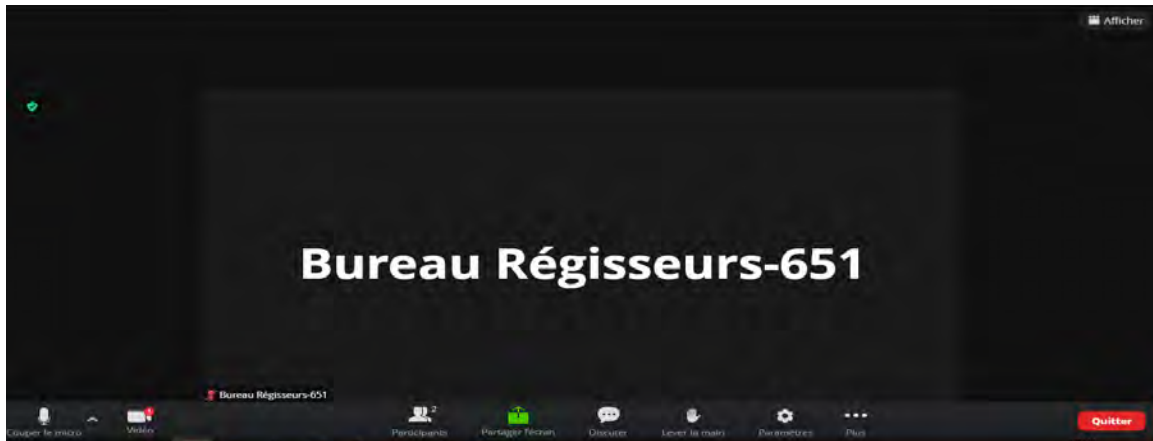
Si un problème technique survient lors de l'audience, levez la main droite dans l'écran afin de nous en aviser ou utilisez la section clavardage de la salle d'audience virtuelle. En cas de perte de connexion, nous communiquerons avec vous par téléphone.


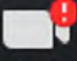
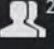




### 5) Patienter dans la salle d'attente

Il est possible que vous soyez exclu de l'audience pour un certain laps de temps (suspension ou autre) et que vous vous retrouviez à nouveau dans la salle d'attente.

Dans ce cas, vous devez alors attendre que l'organisateur vous fasse à nouveau entrer dans la salle d'audience.

## Interface de la salle d'audience virtuelle



 Couper le micro	Activer ou désactiver votre microphone. Pensez à désactiver votre micro lorsque vous ne prenez pas la parole.
 Vidéo	Activer ou désactiver votre caméra.
 Participants	Participants – Afficher les autres participants connectés.
 Partager l'écran	Partager votre écran (pour partager votre écran, vous devez demander l'autorisation au préalable du régisseur).
 Afficher	Afficher – Modifier l'affichage de l'écran selon vos préférences.
 Quitter	Quitter la réunion.
 Discuter	Clavardage – À utiliser seulement en cas de problème technique.